

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 349 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE, depuis 1979, au Québec, plus de 6 000 personnes ont perdu la vie suite à un accident de travail ou d'une maladie professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 1979, plus de 3,5 millions de personnes ont subi une lésion professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE mourir au travail est moralement, socialement et économiquement inacceptable;

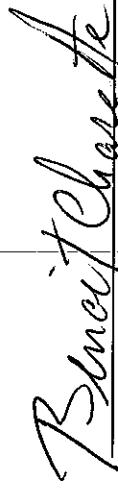
CONSIDÉRANT QUE tous les travailleurs et travailleuses sont en droit de retourner sains et saufs après chaque journée de travail;

CONSIDÉRANT QUE le Québec se doit d'honorer ces travailleurs et travailleuses qui ont payé cher en tentant de gagner leur vie;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, les signataires de cette pétition, demandons qu'un monument soit érigé sur la colline parlementaire en mémoire des travailleurs et travailleuses décédés et gravement blessés au travail.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Benoit Charrette, Deux-Montagnes


Date de signature de l'extrait